

Championnat de Haute-Marne rapide jeunes 2026-27

samedi 17 octobre 2026 · Salle Marcand

Homologué FIDE — rapide

1 Organisation

Le Championnat de Haute-Marne rapide jeunes 2026-27 est organisé par le CDJE52, sous la responsabilité de Aloys Ollivier.

Il se déroule le samedi 17 octobre 2026, Salle Marcand, Ruelle Marcand, rue des Chanoines 52300 Joinville.

Le tournoi est homologué par la Fédération Française des Échecs et comptabilisé pour le classement Elo FIDE rapide de novembre 2026.

2 Participation et inscriptions

Le tournoi est réservé aux joueurs et joueuses répondant aux critères suivants : jeunes des catégories U8 à U18 (Petits-poussins à Cadets), licenciés dans un club de la Haute-Marne (52). Chaque participant doit être titulaire d'une licence A ou B FFE valide pour la saison en cours.

3 Calendrier

Pointage	samedi 17 octobre · 13 h 30 – 14 h 00
----------	---------------------------------------

Remise des prix	samedi 17 octobre · vers 18 h 30
-----------------	----------------------------------

Le pointage, avec vérification des licences, est obligatoire. Tout joueur ou joueuse non pointé à 14 h 00 pourra ne pas être apparié à la première ronde.

4 Cadence et appariements

Le tournoi se joue en 7 rondes à la cadence de 12 min + 3 s par coup.

Les appariements sont réalisés au système suisse, selon les règles FIDE (C04), à l'aide du logiciel SharlyChess.

5

Retards et forfaits

Le délai de forfait est fixé à la chute du drapeau : un joueur ou une joueuse peut se présenter devant l'échiquier tant que son temps n'est pas écoulé, le temps écoulé depuis le début de la ronde étant décompté de sa pendule. Passé ce délai, la partie est perdue par forfait, sauf décision contraire de l'arbitre. Le début de la ronde est le moment de l'annonce faite par l'arbitre.

Tout joueur ou joueuse qui ne peut pas jouer une ronde doit prévenir l'arbitre le plus tôt possible. Un joueur ou une joueuse qui ne s'est pas présenté à une ronde sans prévenir n'est plus apparié pour les rondes suivantes, sauf décision contraire de l'arbitre.

Tout forfait fait l'objet d'une enquête de l'arbitre principal, qui adresse au joueur ou à la joueuse, ou à ses représentants légaux s'il est mineur, une demande d'explications. Si la réponse n'est pas satisfaisante, ou en l'absence de réponse, l'arbitre principal signale le forfait non justifié à la Direction Nationale de l'Arbitrage, qui peut décider d'un avertissement ou saisir une instance disciplinaire.

6

Procédure de contestation

Une contestation est possible dans les cas suivants : résultat erroné, partie jouée avec les couleurs inversées, classement Elo à corriger. Elle doit être adressée à l'arbitre principal dès la publication des résultats et avant la publication des appariements de la ronde suivante.

Signalé avant la publication des appariements suivants	La correction est prise en compte pour le classement et les appariements de la ronde suivante.
Signalé après la publication des appariements, avant la fin de la ronde suivante	Les appariements déjà publiés ne sont pas modifiés ; la correction est prise en compte pour les appariements ultérieurs.
Signalé après la fin de la ronde suivante	La correction a lieu après le tournoi, uniquement pour le calcul du classement Elo.

7

Byes

Aucun bye volontaire n'est accordé. Seul l'exempt d'appariement, le cas échéant, est attribué selon les règles du système utilisé.

8

Déroulement des parties

- Les parties sont régies par les Règles du jeu de la FIDE, Annexe A (parties rapides). Conformément à l'article A.6, l'article A.5 s'applique pour l'intégralité de la compétition.
- Les nulles par accord mutuel sont autorisées.
- Les téléphones et appareils électroniques sont tolérés uniquement s'ils sont complètement éteints et rangés dans un sac, qui ne peut être consulté sans l'autorisation de l'arbitre. Tout appareil émettant un son ou porté sur soi entraîne la perte de la partie.
- Pendant la partie, un joueur ou une joueuse ne peut quitter la zone de jeu sans l'autorisation de l'arbitre.

9

Classement et départages

Le classement final est établi au nombre de points, puis, en cas d'égalité, selon les départages suivants, dans cet ordre :

- 1. Buchholz médian (on retire l'adversaire au score ajusté le plus haut et celui au score ajusté le plus bas)
- 2. Sonneborn-Berger
- 3. Cumulatif

10

Prix

1er du classement général	Coupe
2e du classement général	Coupe
3e du classement général	Coupe
1er U8-U10 (Petits-poussins et Poussins)	Trophée
1er U12-U14 (Pupilles et Benjamins)	Trophée
1er U16-U18 (Minimes et Cadets)	Trophée
1re, 2e et 3e joueuses (classement général)	Coupe
Tous les autres participants	Médaille

Les prix ne sont pas partagés : ils sont attribués selon le classement final après départage. Les prix ne sont pas cumulables : chacun reçoit le plus élevé auquel il peut prétendre, selon l'ordre de priorité suivant : classement général, puis premier de chaque groupe d'âge, puis joueuses. Le prix ainsi libéré revient au suivant du classement concerné. Tout prix non retiré lors de la remise des prix reste acquis à l'organisation. La liste des prix est affichée avant la mi-tournoi.

11

Arbitrage

Arbitre principal	Serge Picard, Arbitre Fédéral Open (AFO)
Arbitre adjoint	Alexandre Minet, Arbitre Fédéral Match (AFM), stagiaire AFO
Arbitre adjoint	Adam Briakli, Arbitre Fédéral Open (AFO)
Arbitre adjoint	Hery-Dominic Laurain, Arbitre Fédéral Open (AFO)

12

Réclamations et jury d'appel

Il n'est pas constitué de jury d'appel. Les réclamations sont adressées à l'arbitre principal, qui statue. Les recours éventuels relèvent des instances de la FFE.

13 Comportement sur le lieu de jeu

- En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents ou tuteurs autorisent l'organisation à publier, notamment sur internet ou dans la presse, des photos ou vidéos sur lesquelles les participants peuvent apparaître.

14 Dispositions finales

Le présent règlement est diffusé avant le tournoi et affiché sur le lieu de jeu, avec la Charte du joueur et de la joueuse d'échecs.

Tout cas non prévu par le présent règlement est tranché par l'arbitre principal, conformément aux règlements de la FIDE et de la FFE.

La participation au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

L'ORGANISATEUR

Aloys Ollivier

L'ARBITRE PRINCIPAL

Serge Picard

Charte des joueurs et joueuses d'échecs

Quatre engagements pour un tournoi réussi



ENGAGEMENT 1

Je respecte les règles

- Les règles sont appliquées de bonne foi.
- Le résultat de la partie est acquis loyalement.
- Une proposition de nulle n'intervient qu'à l'occasion d'un vrai combat sur l'échiquier.



ENGAGEMENT 2

Je respecte l'adversaire

- J'accepte de jouer contre lui sans préjugés.
- Je refuse toute forme de tricherie.
- J'évite de le déranger.
- Je suis poli et courtois.



ENGAGEMENT 3

Je respecte l'arbitre

- L'arbitre a toute l'autorité pour faire appliquer les règles du jeu.
- Il représente officiellement la FFE sur le lieu du tournoi.
- Face à sa décision, j'obéis ; je peux ensuite faire appel.



ENGAGEMENT 4

Je respecte l'organisateur

- Je contribue à la bonne tenue de la compétition.
- Je me conforme au règlement intérieur affiché dans l'aire de jeu.
- Les joueurs et joueuses d'échecs sont des sportifs !

**NE PAS RESPECTER CETTE CHARTE, C'EST S'EXPOSER À DES
PÉNALITÉS SPORTIVES OU À DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES**